



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE N°67071/07.2016

L'an deux mille seize et le cinq octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel TRITZ (1er Adjoint Au Maire).

Date de la convocation et son affichage : 27 septembre 2016

Date d'affichage du PV : 10 octobre 2016

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Présents : Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Audrey HOFFER

Absents excusés : Jean-Pierre SCHACKIS, Fanny THIEBAUT-HECKMANN

Pouvoirs : Thierry KUGEL par Marc WEBER

Monsieur Olivier HOFFMANN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_072016_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_072016_02	7.4	Interventions économiques	Approbation du projet et coût des travaux pour accès handicapés du Club House et abri champêtre
DE_072016_03	7.4	Interventions économiques	Travaux de réfection du tubage de la chaufferie du presbytère
DE_072016_04	3.3	Locations	Location du hangar Heckel (nouveau contrat)
DE_072016_05	7.4	Interventions économiques	Fresque école
DE_072016_06	8.7	Transports	Changement des horaires du bus scolaire le mercredi
DE_072016_07	5.3	Désignation de représentants	Elections Association Foncière : Proposition de membres
DE_072016_08	4.1	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Centre de Gestion : Fixation des ratios d'avancement de grade
DE_072016_09	8.4	Aménagement du territoire	Programme des travaux ONF : EPC
DE_072016_10	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers : - Anniversaires octobre/novembre/décembre - Etc...

Vu l'indisponibilité de Monsieur le Maire, ce conseil était présidé par Marcel TRITZ , 1er adjoint.

* * * * *

DE 072016 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Marcel TRITZ, adjoint au maire, fait lecture du PV de la séance du 5 août 2016. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DE 072016 02 : Approbation du projet et coût des travaux pour mise aux normes ERP (club house et abri champêtre)

Vote : 9 pour

Conformément aux prescriptions préconisés par L'Agenda d'Accessibilité Programmée (*Ad'AP réalisé par le cabinet BENEDICK fin 2015* qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de prévoir la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public), le conseil municipal, à l'unanimité :

- * décide d'entreprendre des travaux de mise en place d'un accès handicapé au Club House (rampe d'accès en voiture à la plateforme qui après avis de la DDT est conforme à la législation), de procéder à l'installation d'un local sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite au Club House ainsi qu'au Hall Champêtre,
- * approuve le montant de ce projet estimé à **18 793,16 € HT**,
- * autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution et au financement des travaux,
- * décide de solliciter les éventuelles subventions prévues pour ce genre de travaux (la Région dans le cadre d'un Pacte Spécifique pour la Ruralité et le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire).

DE 072016 03 : Travaux de réfection du tubage de la chaufferie du presbytère

Vote : 9 pour

Lors d'un contrôle du tubage de la chaufferie du presbytère, il s'est avéré que ce dernier est en très mauvais état et doit être remplacé.

Plusieurs offres de prix ont été demandées, mais seules deux entreprises ont répondues :

- * Ramonage FISCHER de Bouxwiller pour un montant de 3 559,96 Euros TTC
- * Sté Schmitt de Lohr pour un montant de 2 848,50 Euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- * décide d'entreprendre les travaux de réfection de ce tubage,
- * décide de retenir l'offre de la Sté Schmitt de Lohr pour un montant de **2 848,50 Euros TTC**
- * autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution et au financement des travaux.

DE 072016 04 : Location du hangar Heckel

Monsieur TRITZ, 1er adjoint, informe le conseil municipal que la société de maçonnerie ZIMMERMANN représentée par Mr Alain ZIMMERMANN domicilié au 4 rue de Graufthal à LOHR a souscrit un contrat de location d'une surface nue de 150 m2 dans le hangar Heckel à compter du 1er août 2016. Le montant du loyer est fixé à 5,-€ le mètre carré soit 750,-€ par an.

DE 072016 05 : Fresque école

Vote : 5 pour, 3 contre, 1 abstention

L'école de Bust propose la réalisation d'une fresque extérieure sur le mur du préau localisé sur la place du village.

La réalisation de cette fresque se ferait avec l'aide d'une artiste. Cette dernière propose une prestation pour un montant de 2 336 Euros TTC.

Les anciens Pompiers de Bust proposent une aide financière d'un montant de 1 000 Euros pour cette fresque. Par ailleurs, la commune espère encore une aide financière de l'Education Nationale.

Le coût de revient à charge de la commune s'élèverait donc à moins de 1 000 Euros.

Le conseil municipal (5 pour, 3 contre, 1 abstention) approuve ce projet, ainsi que sa participation au financement du solde de cette action.

DE 072016 06 : Changement des horaires du bus scolaire le mercredi

Vote : 9 contre

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin souhaite modifier les horaires du bus scolaire le mercredi matin et notamment avancer l'heure de départ du bus.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à ce changement d'horaires.

DE 072016 07 : Elections Association Foncière : Proposition de membres

Marcel TRITZ, 1er adjoint, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière.

A ce titre, le conseil municipal doit désigner 3 titulaires et 2 suppléants qui soient propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement.

Les membres suivants sont désignés :

→ Marcel TRITZ	42 rue Albert Schweitzer (BUST)	Titulaire
→ Alfred HOFFMANN	22 rue de Siewiller (BUST)	Titulaire
→ Justin SEIBERT	3 rue de Lohr (BUST)	Titulaire
→ Rodolphe BENE	1 rue de la Forêt (BUST)	Suppléant
→ Christiane BRUA (née GOETZ)	10 rue du cimetière (BUST)	Suppléant

DE 072016 08 : Fixation des rations d'avancement de grade

Le Maire expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale, que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. »

La commune de BUST, doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

- ◆ retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Vu l'avis du Comité Technique en sa séance du 21 novembre 2016,
Il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
Adjoint administratif principal (1ère et 2ème classe)	100	
Rédacteur	100	
Rédacteur principal (1ère et 2ème classe)	100	
Adjoint technique territorial de 1ère classe	100	
Adjoint technique territorial principal (1ère et 2ème classe)	100	

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à compter du 01/09/2016 les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

DE 072016 09 : Programme des travaux ONF - EPC

Vote : 9 pour

Marc WEBER présente l'État Prévisonnel de Coupes (EPC) préparé par l'ONF. Ces coupes sont prévues pour un montant de 6 070 Euros. Elles devraient rapporter 4 440 Euros à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet EPC et propose à l'ONF d'établir le devis détaillé correspondant.

DE 072016 10 : Divers

- Anniversaires octobre/novembre/décembre : Marcel TRITZ fait le point sur les « grands » anniversaires à venir.

- Plusieurs conseillers municipaux rappellent la problématique du mur mitoyen de Thierry KUGEL avec la commune (mur contre lequel est adossé l'abri pour la pompe à incendie). Ils souhaitent que la commune étudie, puis programme rapidement la réfection de ce mur (crépissage) afin d'éviter les désordres liés aux infiltrations d'eau. Ils rappellent que cette demande a déjà été faite à plusieurs reprises ces dernières années.

- Olivier HOFFMANN évoque l'état de délabrement du mur de soutènement entre le parking du presbytère et la propriété Decker. Ce mur nécessite une réfection urgente.

- Marcel TRITZ et Claude GUIBON font le point sur l'avancement des travaux de la salle/nouvelle mairie.

- Olivier HOFFMANN demande que l'allée cendrée accédant au hall champêtre bénéficie d'un entretien, notamment en partie basse.